

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 7 novembre 2023 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 31 octobre 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies

**Secrétaire de séance** : Madame Patricia GIELLY

**Nombre de conseillers titulaires en exercice au jour de la séance** : 97

**Nombre de voix délibératives** : 67

**Etaient présents : 51 (dont 6 suppléants)**

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Eric LYOBARD - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Didier ROUSSELLE - Isabelle TEISSEYRE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Marie-Thérèse CHAUVET (suppléante) - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON - Christelle RUYSSCHAERT - Marie-Noëlle ARMAND (suppléante) - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Gérard NELH (suppléant)

**Etaient absents ou excusés : 36**

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - Christian THIRIOT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Brigitte DUC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Alain MONGE - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Gérard PEZ - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO - Lionel ESTEVE

**Excusés ayant donné pouvoir : 16**

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - José FERNANDES a donné pouvoir à Jean-Louis NICOLAS - Philippe CAHN a donné pouvoir à Claude BAS - Laurence CHAUDET a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Monique BALDUCHI a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Christian CORNILLAC a donné pouvoir à Jean-Michel LAGET - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Pierre COMBES - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Aurélie LOUPIAS a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Christian TEULADE a donné pouvoir à Christian CARRERE - Alain LABROT - a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Pascale ROCHAS

**Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE**

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSSEN

**ZAE**

**190-2023 Arrêt de l'inventaire des zones d'activités économiques (ZAE)  
pour se conformer à la loi Climat & Résilience**

**Vu** la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et Résilience, et notamment son article 220 II ;

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment son article L. 318-8-2 ;

**Considérant** que la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale doit établir un inventaire des zones d'activités situées sur son territoire et notamment identifier l'ensemble des propriétaires et établissements présents sur ces zones ;

**Considérant** que Madame le Préfet de la Drôme, dans un courrier adressé à l'ensemble des intercommunalités de la Drôme, le 4 novembre 2021, a demandé à « *l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activités économiques d'établir cet inventaire de ces zones situées sur son territoire ... étant précisé que cet inventaire doit porter sur l'ensemble des zones d'activités de compétence communautaire ou non* ».

Conformément à la demande des services de l'Etat, cet inventaire a été réalisé sur l'ensemble des zones et espaces d'activités des Baronnies à partir des éléments du cadastre 2022 :

- Aubres : zone d'activité du Val d'Eygues
- Buis les Baronnies : zone d'activité de La Palun
- Nyons : zones d'activités Les Laurons 1, Les Laurons 2 et Le Grand Tilleul
- Venterol : zone d'activité de la Gare
- Saint Maurice sur Eygues : zone d'activité Les Grands Prés
- Sahune : la Plaine du Pont
- Séderon : zone d'activité du Plan d'Oriol.

Cet inventaire doit comporter pour chacune des zones d'activités les informations suivantes :

- un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- l'identification des occupants de la zone d'activité économique ;
- le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

La loi précise également que l'autorité en charge de dresser cet inventaire doit consulter l'ensemble des propriétaires et occupants des zones d'activités économiques pendant une période de trente jours.

La CCBDP a engagé cette consultation le 4 juillet 2023 par l'envoi d'un courrier à l'ensemble des propriétaires et des établissements identifiés :

- 197 propriétaires pour 61 retours (31 % de taux de retour)
- 180 établissements pour 65 retours (36 % de taux de retour)

Chaque Maire a ensuite été destinataire, pour validation, des éléments concernant la zone d'activité sur sa commune et a pu faire remonter les éventuels correctifs.

Les informations liées aux propriétaires étant confidentiels, la liste des propriétaires n'est pas associée à cette délibération. A l'inverse, la liste des occupants (établissements) peut être demandée auprès du service développement économique de la collectivité.

Conformément à la loi, cet inventaire devra être communiqué aux autorités compétentes en matière de :

- Schéma de cohérence territoriale (SCoT) ;
- Plan local d'urbanisme (PLU) ;
- Programme local de l'habitat (PLH).

La présente délibération vaut donc arrêt de l'inventaire des zones d'activités économiques par la collectivité.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote  
décide**

**POUR : 67**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'APPROUVER** l'arrêt de l'inventaire des zones d'activités économiques du territoire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale au titre de la loi Climat et Résilience ;

**DE TRANSMETTRE** cet inventaire aux autorités compétentes en matière de SCoT, PLU et PLH ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE

The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES BARONNIES en DROME PROVENCAL' with the number '18110' at the bottom. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Thierry Dayre'.

Transmission en préfecture le : 17/11/2023

Mise en ligne le : 21/11/2023

Ampliation à :